Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260407-2026DCM032-DE

Commune de Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation : 31/03/2026
Date d'affichage : 31/03/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
le sept avril
à vingt heure trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents : M. Talarmin, Mme Conq, M. Bourles, Mme Evain, M. Batany, Mme Chentil, M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Provotal, M. Roudaut, M. Jezequel, Mme Lannuzel, Mme Jestin, M. Leguet, M. Petton ; Mme Bouvier, Mme Kerdranvat, M. Jestin, Mme Deroo, M. Berthou, M. Quemeneur, Mme Dulchain, , Mme Viala, Mme Drezen, M. Le Coz, Mme Bescond

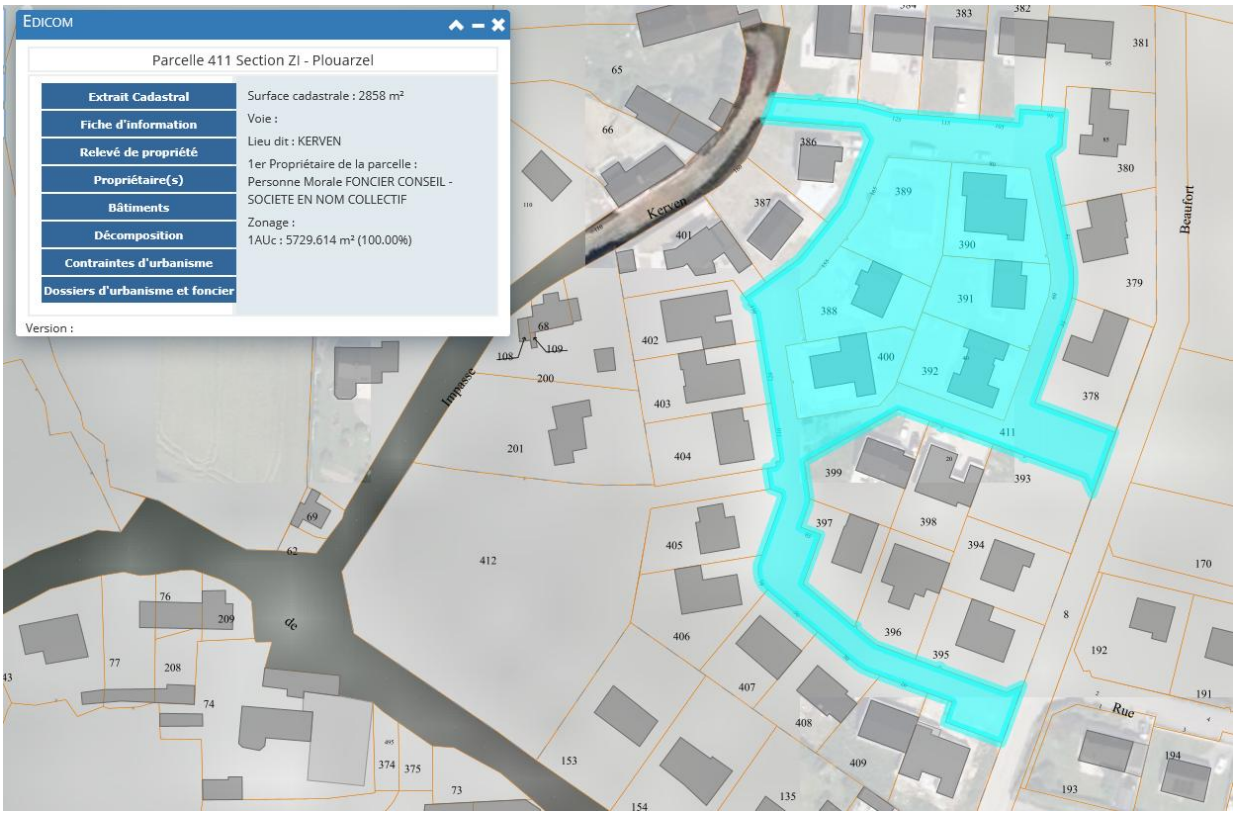
Absent représenté : -

Absent excusé : - M. Le Bris

Secrétaire : Mme Conq

2026DCM032	**VOIRIE DU LOTISSEMENT CLOS DE KERVEN : RÉTROCESSION DE LA VOIRIE À LA COMMUNE ET INTÉGRATION AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Exposé :
Les travaux d'aménagement du lotissement « clos de Kerven » sont terminés et ont été constatés par procès-verbal de réception. Les voiries et délaissés peuvent donc être transférés à la commune et intégrés à la voirie communale.



Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260407-2026DCM032-DE

Conformément aux articles L141-3 du Code de la Voirie Routière, le Conseil Municipal peut classer des voies dans la voirie communale sans enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée, comme dans le cas présent ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

Toutes ces voies et délaissés sont ouverts à la circulation du public.

Délibération :

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer et de,

- se déclarer favorable la rétrocession à titre gratuit au profit de la commune des voiries des lotissements privés ci-dessus désignés

Rue des chaudronniers	ZI 411 en partie	176,5 mètres linéaires environ	1264,2 m² environ
Rue des tisserands	ZI 411 en partie	201,8 mètres linéaires environ	1541,5 m² environ

- Se déclarer favorable au transfert et au classement dans le domaine public de la voirie des lotissements privés ci-dessus désignés,
- émettre un avis favorable à la modification du tableau de classement de la voirie communale tel que présenté par Monsieur le Maire,
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour agir en ce sens et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.